



Projet financé par
l'Union européenne



Projet EuroMed Justice III

COMPOSANTE I : ACCÈS À LA JUSTICE ET AIDE JUDICIAIRE GROUPE DE TRAVAIL 1.1.3 Troisième réunion

PRÉPARATION D'UN MANUEL

Manuel qui recense et décrit les approches et bonnes pratiques susceptibles d'améliorer l'accès à la justice et l'aide judiciaire

Sofia (BG), du 6 au 8 novembre 2012

Conclusions finales

La 3^e réunion du Groupe de travail I sur la composante « Accès à la justice et aide judiciaire », du projet EuroMed Justice III de la Commission européenne, financé par l'Union européenne, s'est tenue du 6 au 8 novembre 2012 à Sofia, Bulgarie.

Parmi les participants, il y avait les membres des délégations des pays méditerranéens suivants : Algérie, Israël, Jordanie, Liban, Autorité palestinienne et Tunisie.

La réunion fut ouverte par Mme Elena Cherneva, Responsable du Service d'aide judiciaire, ministère de la Justice, Bulgarie, et par M. Andrés Salcedo Velasco, Chef d'Equipe du projet EuroMed Justice III, qui souhaitèrent la bienvenue aux participants. Mme Nadya Parpulova-Ashworth, Directrice de la Direction Gestion de programmes et projets internationaux, Ministère bulgare de la Justice, et Coordinatrice nationale du projet Euromed Justice III en Bulgarie, était également présente pendant le discours d'ouverture. La réunion fut close par Mme Nadya Parpulova-Ashworth et M. Salcedo Velasco.

Une synthèse des travaux réalisés pendant la première et la deuxième réunion, la méthodologie à suivre pendant cette réunion et les principales questions proposées pour la discussion durant cette troisième réunion furent introduites par les experts de l'Equipe chargée de la mise en oeuvre du projet et par l'expert principal à court terme, M. Georges Assaf, chargé de ce groupe de travail.

Ensuite, trois exposés furent faits pendant cette réunion. Le premier exposé consacré aux « Modes alternatifs de résolution des conflits : présent et avenir. Comment améliorer ces modes alternatifs afin de faciliter l'accès à la justice des citoyens » fut présenté par Mme Carmen Parra, Professeur, Université Abat Oliba CEU, Faculté de droit, Barcelone. Au cours de son exposé Mme Parra précisa sous un angle international la définition et le contenu des modes alternatifs de résolution des conflits, en faisant une référence spéciale à la médiation. A cet égard, elle expliqua, entre autres, les principaux domaines couverts par la médiation, comment exécuter les accords de médiation, l'importance de la formation ou encore le coût de la médiation. Le deuxième exposé sur « Les bonnes pratiques en matière de gestion du temps judiciaire, avec une référence spéciale à l'importance de simplifier les procédures », fut présenté par M. François Paychère, Juge à la Cour de justice de la République et canton de Genève, expert du Conseil de l'Europe, et président du groupe de travail pour la qualité de la justice du Conseil de l'Europe. A cette occasion, l'orateur présenta le travail réalisé dans ce domaine par la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ). Dans ce cadre, il souligna notamment l'évolution de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme en matière de traitement et délais, la célérité des différentes phases de la procédure ou les périodes d'inactivité. En outre, l'orateur expliqua aussi l'importance

d'une bonne gestion des délais ou comment réduire la durée des procédures. Enfin, le troisième exposé fait pendant cette réunion fut présenté par Mme Sevdalina Aleksandrova, experte internationale et vice-présidente de l'Association professionnelle des médiateurs en Bulgarie, qui expliqua la situation actuelle et le cadre régissant les MARC en Bulgarie. L'orateur expliqua notamment les mécanismes en place actuellement en Bulgarie en matière de MARC, les réalisations obtenues dans ce domaine, ainsi que les statistiques actuelles et le cadre juridique en vigueur dans ce domaine.

Les principales sessions de cette réunion furent consacrées à une discussion sur différents sujets proposés en vue de progresser sur la voie de l'élaboration du manuel.

Les représentants des pays méditerranéens prirent ensuite la parole pour présenter la situation actuelle dans ce domaine dans leurs pays respectifs. Ces présentations furent suivies d'une discussion générale.

Compte tenu des objectifs de cette réunion et des recommandations faites durant les sessions de travail et les débats, les participants sont d'avis que cette troisième réunion leur a permis de :

- a) Poursuivre le débat et l'approche globale du manuel qui recense et décrit les approches et bonnes pratiques susceptibles d'améliorer l'accès à la justice et l'aide judiciaire.
- b) Suivre la méthodologie approuvée lors de la première et de la deuxième réunion, et avoir l'occasion d'écouter les différentes approches et expériences des pays bénéficiaires participant à cette réunion sur les questions débattues au cours de cette troisième réunion.
- c) Analyser et arriver à un accord sur les documents de travail préparés par l'expert principal à court terme, M. Georges Assaf, à partir des travaux réalisés pendant la première et la deuxième réunion de ce groupe de travail qui se sont tenues respectivement à Paris et à Marseille. Les participants ont eu l'occasion d'apporter des précisions utiles concernant ce document.
- d) Finaliser la discussion entamée lors de la deuxième réunion et avancer sur la voie d'un accord sur les bonnes pratiques en matière de durée des procédures, retards et délais des procédures judiciaires. Dans ce cadre, les discussions ont porté sur : principaux acteurs impliqués par rapport à la durée des procédures, fixation de délais de procédure adéquats et réalistes, flexibilité et gestion prévisible des procédures, l'opportunité d'avoir des délais de procédure spécifiques en fonction du type et de la complexité des affaires, l'importance de promouvoir une culture professionnelle favorable à la lutte contre les retards indus, retards indus : responsabilité disciplinaire et professionnelle, etc.
- e) Entamer la discussion sur les approches et bonnes pratiques relatives à la simplification des procédures, procédures orales et modes alternatifs de résolution des conflits.
- f) Renforcer davantage la coopération parmi les partenaires euro-méditerranéens dans le domaine de la justice.
- g) Préciser davantage le contenu du manuel que ce groupe de travail devra produire à l'issue de ses cinq réunions.

Les participants ont également exprimé l'intention de :

- ❑ Continuer à renforcer le dialogue et à travailler ensemble entre les cinq réunions consacrées à cette composante afin de pouvoir produire le manuel qui est attendu d'eux à l'issue de leurs travaux. A cette fin, ils pourraient utiliser la plateforme virtuelle sur le site du projet EuroMed Justice III.
- ❑ Informer les autorités et institutions compétentes dans leurs pays respectifs des résultats de cette réunion de groupe de travail afin de les faire profiter de l'expérience acquise au cours de cette réunion.

Enfin, compte tenu du principal objectif de ce groupe de travail, le manuel, et étant donné que ce groupe mènera ses travaux au cours de 5 réunions, la dernière étant prévue en avril 2013, les participants acceptent de poursuivre, si nécessaire, la discussion sur ce sujet au cours de la prochaine réunion, tout en ayant la possibilité de rester en contact avec l'expert, l'équipe du projet et entre eux à travers ladite plateforme virtuelle sur le site du projet.

Les participants ont été informés que la quatrième réunion de ce groupe de travail est prévue pour les 12, 13 et 14 février 2013.

Les participants approuvent les conclusions de cette réunion.

Les participants sont reconnaissants à la Direction générale Développement et Coopération – EuropeAid de la Commission européenne, au Ministère bulgare de la Justice et à l'équipe chargée de la mise en oeuvre du projet, pour l'organisation de cette réunion.

Sofia, le 8 novembre 2012